

Katherine Savard

Anthropologue

La collecte sur la côte ouest

La collecte sur la côte ouest a connu d'importantes transformations causées entre autres par le développement des réseaux d'exportation. Elles se manifestent notamment par l'implantation de sociétés de collecte et par des effets induits dans l'activité de pêche tels que le recours à une main-d'œuvre migrante et l'introduction de nouveaux engins et de nouvelles normes de qualité.

Partant de brèves descriptions de la situation qui prévaut dans le Menabe et dans la région de Mahajanga, nous montrerons les impacts de la transformation des systèmes de collecte sur la division du travail et la spécialisation de l'activité de pêche. Nous verrons qu'il existe une intensité croissante des phénomènes marchands du sud au nord de la côte ouest et qu'Ankazomborona, de par la précocité de la consolidation du marché dans la baie d'Ambaro, représente l'état le plus abouti de ce processus. La situation de la collecte dans ce village comporterait ainsi des éléments prospectifs pour saisir une dynamique régionale. Cette analyse nous conduira à nous interroger sur les limites d'adaptabilité du secteur traditionnel à ce nouveau contexte, essentiellement en raison de sa dépendance accrue envers le secteur industriel pour l'exportation de sa production.

Les systèmes de collecte dans le Menabe, la région de Mahajanga et la baie de Narinda sont trois exemples régionaux représentatifs de la corrélation entre l'implantation de filières d'exportation et le développement régional de l'activité de pêche. Toutefois, l'organisation des filières se réalise de manière différenciée selon les contextes régionaux. Comme

Différents systèmes
de collecte
sur la côte ouest

nous l'avons dit précédemment, du sud au nord de la côte ouest, la structure du système de collecte se complexifie. Et c'est dans la baie d'Ambaro, cas qui sera traité séparément, où il est le plus ancien et où la spécialisation dans l'activité de collecte atteint un point culminant.

Le Menabe

¹ Monopsonne : situation de marché caractérisée par la présence d'un seul demandeur pour un bien donné.

Dans le Menabe, la situation évoque celle de la baie d'Ambaro au début des années 1990. À cette époque, la production était orientée essentiellement vers le marché intérieur et les acteurs de la collecte étaient peu nombreux. Ces facteurs généraient une situation de quasi-monopsonne¹. Dans la baie d'Ambaro, au cours des années 1990, l'émergence de nouveaux acteurs de la collecte, entraînant une concurrence accrue, suscitera la mise en place de stratégies particulières pour l'accès à la ressource et pour le partage des revenus générés par l'activité.

Avant les années 1990, en l'absence de réseaux de collecte orientés vers l'exportation des produits frais, les captures étaient commercialisées sur le marché intérieur sous forme transformée (séché-salé). L'organisation de réseaux de collecte par voie terrestre est cependant entravée par des difficultés d'accès aux zones de production. Les déplacements en pirogue non motorisée vers Morondava, lieu principal d'installation des sociétés de collecte et du plus grand marché régional, sont impossibles durant une bonne partie de l'année².

² Le *tsioky atimo* est un vent qui souffle du sud au nord de juin à août. Ce vent empêche les pêcheurs du delta de la Tsiribihina de rejoindre Morondava durant cette période de l'année.

Dans les années 1990, la pêche artisanale et la collecte se développent. Les commerçants indiens, spécialisés de longue date dans la collecte de produits locaux (pois du Cap, maïs...), tenteront de s'organiser pour former un cartel, sans toutefois y parvenir. Plusieurs sociétés de diverse importance, et pour la plupart étrangères, s'installent à Morondava et entreprennent la collecte de crevettes fraîches pour le marché de la capitale et l'exportation.

Tandis que ces sociétés de collecte se concentrent sur la zone d'Antsabora (cf. carte 1), un réseau de petits mareyeurs originaires de Tananarive se met en place parallèlement. Ce village, dont l'économie reposait à l'origine sur l'agriculture et la pêche, connaît dès lors un développement de la pêche crevette à l'accompagne d'une augmentation démographique consécutive à l'arrivée de pêcheurs venant, dans un premier temps, des villages avoisinants. En effet, dès l'instant où les sociétés équipent les pêcheurs de sennes et de glacières, la crevette devient l'objet d'une exploitation plus soutenue. Les produits frais sont collectés en vrac par les sociétés et les produits transformés sont destinés aux mareyeurs pour le marché local.

Le retrait de plusieurs sociétés de collecte va placer l'une d'entre elles en situation de quasi-monopsonne tandis que les réseaux de mareyeurs se maintiennent. L'essor de l'activité favorise la diversification des activités économiques marchandes et, par conséquent, la progression de la monétarisation. La pratique de la pêche crevetteière rencontre un intérêt grandissant auprès des autochtones tandis que la collecte, toujours aux mains d'une société de collecte et de mareyeurs venant de la capitale, continue à leur échapper. Cette situation ne satisfait pas les autochtones et suscite des tensions.

Au milieu des années 1990, le bras de mer situé près d'Antsabora, lieu de passage lors du cycle de migration des crevettes, est bloqué à la suite d'un cyclone. La diminution consécutive du volume des captures incite la société de collecte à récupérer ses équipements et à déplacer ses activités à Ambakivao au nord de la Tsiribihina (carte 1). Le refus de cette société de participer, à la demande des habitants, au coût des lourds travaux de désensablement du chenal, provoque l'étonnement et la déception des villageois car ils n'ont d'autre issue désormais qu'un retour laborieux vers leurs anciennes activités agricoles. Le retrait définitif de cette société déclenche leur colère.

À Ambakivao, cette société de collecte va rencontrer une situation inattendue pour elle. En effet, les habitants de ce village et de ceux d'Antsabora entretiennent des liens familiaux et matrimoniaux anciens et fort étroits. Le désaccord né à Antsabora va se poursuivre et même s'accroître à Ambakivao. La société déploie à Ambakivao les mêmes stratégies de collecte qu'à Antsabora. Ambakivao devient le nouveau pôle d'attraction économique et des migrants s'y installent. Le village devient de plus en plus important et la société décide de passer par un intermédiaire sur place afin d'établir les contacts avec les producteurs, de distribuer le matériel de pêche et de collecter les produits. En raison des réticences rencontrées auprès des autochtones, la société assoit ses activités sur une collaboration plus étroite avec les migrants. Mais aussi faut-il préciser que l'intermédiaire choisi par la société de collecte est aussi un migrant. Ces derniers ont donc un accès facilité au matériel de pêche pour exploiter une ressource qui, selon les autochtones, leur revient de droit.

Les tensions provoquent une scission entre autochtones et migrants qui se manifeste, entre autres, par une double représentation villageoise du pouvoir central. En effet, migrants et autochtones disposent désormais chacun de leur propre président *fokontany*, représentant auprès de l'administration centrale.

Les autochtones reconsidèrent leurs engagements auprès de la société de collecte en écoulant leur production, capturée grâce à du matériel fourni par cette société, auprès de ses compétiteurs qui opèrent par réseaux de collecte terrestre *via* la ville toute proche de Belo-sur-Tsiribihina.

Comparativement à la situation qui prévaut dans la région de Mahajanga et dans la baie d'Ambaro, l'activité de pêche crevette, dans le Menabe, est essentiellement concentrée dans une zone précise du delta de la Tsiribihina. Les intervenants de la collecte sont peu nombreux, les prix varient peu et le produit n'est guère transformé, du moins dans les zones d'exercice de la société. Les pêcheurs n'ont pas accès à un marché intérieur significatif à proximité de leur zone de production et l'enclavement de la région entraîne des difficultés dans la consolidation des réseaux terrestres de collecte. Le développement récent de la pêche est lié à la présence d'une seule société dont le système de collecte est cependant vulnérable puisqu'il s'appuie sur une collaboration étroite avec les migrants.

La région de Mahajanga

Dans la région de Mahajanga, plusieurs villages exploitent la crevette durant toute la saison de pêche (Boanamary, Aranta et Boeny Aranta entre autres) (carte 1). Dans ces villages, contrairement à ceux du Menabe, les pêcheurs ne bénéficient pas de prêts d'équipement de la part des collecteurs. La facilité d'accès aux villages implique une plus grande compétitivité entre de petites sociétés de collecte et donc une variation du prix des crevettes en fonction du calibre commercial, de la qualité et du traitement du produit.

Dans la baie de Narinda, et plus précisément dans la zone du village d'Ampasibe, la pêche et la collecte crevette tendent à se développer depuis quelques années. La situation est semblable à celle de Mahajanga à ceci près que les sociétés qui s'y sont implantées visent d'avantage l'exportation et que les volumes disponibles sont plus importants.

Ces exemples soulignent le fait que les systèmes de collecte de la production de la pêche traditionnelle sont l'objet de stratégies différenciées selon les contextes régionaux. Les conséquences de l'ouverture sur le marché mondial de la crevette sont déjà perceptibles dans les régions du Menabe et de Mahajanga, mais de manière moins sensible que dans la baie d'Ambaro. L'accès à un marché élargi peut entraîner, si les conditions de collecte sont concurrentielles et efficaces, une hausse des prix et des revenus. L'amélioration du système de collecte, pour répondre aux normes d'exportation, réduit les pertes de produit et encourage les

pêcheurs à commercialiser sur place leur production. Toutefois, ce développement de l'activité comporte aussi des risques. La pression de pêche sur le stock de crevettes peut devenir excessive. L'arrivée de migrants dans les communautés côtières suscite des conflits avec les autochtones, tant pour l'accès à la ressource que pour bénéficier des débouchés et des moyens proposés par les réseaux de collecte.

Dans la baie d'Ambaro cette situation est exacerbée en raison du nombre et de la permanence des acheteurs, de la concurrence et donc de la dynamique des prix. Cette situation contribue à la mise en place d'une division nouvelle du travail dans la filière de la crevette avec l'émergence de nouveaux intermédiaires commerciaux et la mise en place de stratégies particulières pour l'accès à la ressource, à la force de travail et au capital.

La baie d'Ambaro est la région de Madagascar où l'activité de pêche traditionnelle à la crevette est la plus développée, favorisée, entre autres, par une ressource abondante, l'ancienneté des activités de collecte. Dans les années 1980, les sociétés de collecte négociaient l'achat du produit, obtenu essentiellement auprès des propriétaires de *valakira*, directement avec les autochtones. Le produit était acheté en vrac, non étêté ni calibré, comme dans le Menabe. Il y avait également des petits collecteurs qui écoulaient le produit sur le marché intérieur

À la fin des années 1980, les sociétés de collecte exportatrices procurent sous forme de prêt des sennes aux pêcheurs. L'introduction de ces nouveaux engins va permettre une expansion de l'activité. Des intermédiaires entre les producteurs et les sociétés de collecte apparaissent au moment où se propage l'usage des sennes et s'implante un système de collecte complexe dans la baie. On assiste aussi à une multiplication des petits collecteurs ou « labateurs » qui écoulent le produit frais ou transformé sur le marché intérieur. Le nombre élevé d'acteurs de la collecte implique pour les intermédiaires la mise en place de stratégies nouvelles pour l'accès à la ressource : notamment le crédit, l'acquisition de filets et de pirogues prêtés aux pêcheurs en échange de la vente du produit. Au cours de cette période, avec l'organisation de filières de collecte et l'introduction du filet, la population des villages augmente avec la venue de migrants et le contrôle autochtone sur l'accès à la ressource diminue progressivement.

Cependant, tous les villages de la baie d'Ambaro n'ont pas réagi de la même manière à l'implantation de systèmes de collecte dans cette région. Le village d'Ambavanankarana, dont il sera question dans la troisième par-

La baie d'Ambaro

tie de cet ouvrage, est, par exemple, resté jusqu'il y a peu en marge du développement de la collecte par les sociétés. Quant aux villages d'Ankigny et d'Ampapamena, ils ont connu un développement de ces activités moindre que celui que connaît le village pourtant tout proche d'Ankazomborona.

La collecte à Ankazomborona³

³ Les données présentées proviennent d'un terrain de recherche réalisé par l'auteur en 1994 et actualisées grâce à l'obtention d'informations récentes du PNRC.

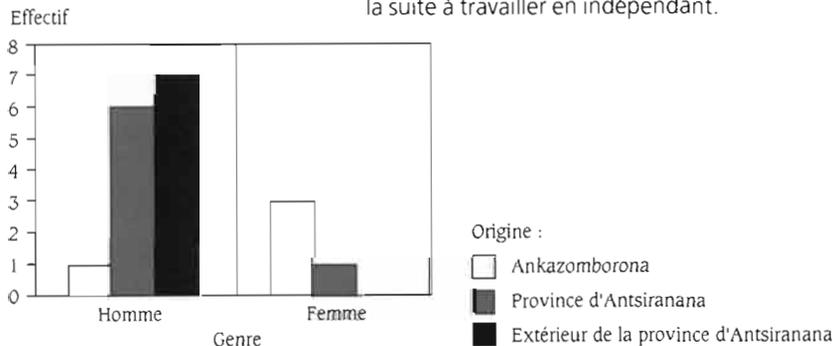
Le village d'Ankazomborona représente le pôle principal de l'essor de la pêche traditionnelle à la crevette dans la baie d'Ambaro et connaît des transformations susceptibles de s'étendre dans d'autres régions de Madagascar. Il s'agit d'un village où la ressource abonde. Une piste permet l'accès, toutefois difficile en période des pluies, à la route nationale Ambanja-Antsiranana, ce qui favorise les échanges avec la région intérieure. L'ancienneté de l'intégration de diverses communautés dans la pêche fait d'Ankazomborona un lieu attractif pour les migrants.

Dès les années 1990, plusieurs catégories de collecteurs sont présentes.

— Les sociétés de collecte sont des entreprises qui disposent d'autorisations administratives, de moyens de transport (véhicules routiers, embarcations) et de conservations fixes ou mobiles. Elles opèrent le plus souvent à l'échelle d'une région où elles cherchent à asseoir leur influence commerciale. Dans la baie d'Ambaro, ces sociétés étaient particulièrement nombreuses jusqu'en 1998. Une douzaine de sociétés opéraient ainsi en 1996, à partir de Nosy Be ou d'Antsiranana et auraient collecté, d'après les données du Service provincial des pêches, 536 tonnes de crevettes, 300 tonnes de crabes, 276 tonnes de poissons et 4 tonnes de langoustes.

— Les commissionnaires agissent pour le compte d'une société de collecte qui, dans le cas le plus classique, leur fournit des équipements (des filets, le plus souvent) et demande, en contrepartie, l'exclusivité de l'achat des produits. Ce sont, pour l'essentiel, des migrants recrutés à partir des années 1980 par les sociétés de collecte. Ce type d'intermédiaire tend par la suite à travailler en indépendant.

FIG. 17 — Origine des commissionnaires dépendants de sociétés de collecte à Ankazomborona (1998).





IRD/C. Chaboud

Labateur à Ankazomborona.

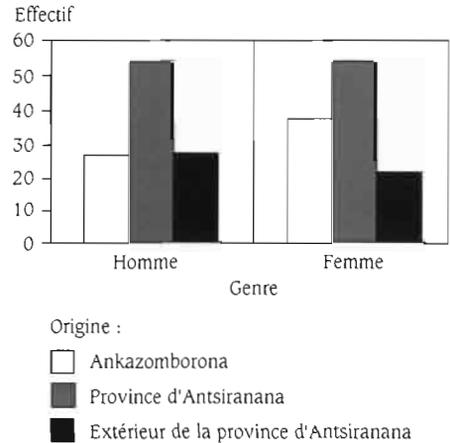


FIG. 18 — Origine des labateurs au village d'Ankazomborona (1998).

— La présence de petits intermédiaires indépendants, appelés « labateurs », semble relativement ancienne dans cette région. Il s'agit d'individus qui ne sont attachés à aucun équipage en particulier et qui ne fournissent par conséquent pas d'équipements aux pêcheurs. Ils travaillent de façon ponctuelle et alimentent les marchés locaux en produits frais ou transformés. C'est là une activité prisée par les jeunes hommes et femmes célibataires originaires du village ou de la proche région et qui tend à se développer depuis quelques années avec l'entrée, dans la filière, des femmes migrantes originaires de la région de Sambava, Vohemar et Antalaha. Le marché intérieur étant relativement étroit, certains labateurs après avoir constitué l'épargne nécessaire à l'acquisition d'équipements tendent à se professionnaliser et à rejoindre une autre catégorie d'intermédiaires : celle des collecteurs indépendants.

— Les collecteurs indépendants interviennent comme intermédiaires entre les pêcheurs et les sociétés de collecte. Il s'agit bien souvent d'anciens pêcheurs autochtones ou de migrants de la première heure liés aux noyaux villageois par des liens d'alliances matrimoniales ou encore d'anciens labateurs ou d'ancien collecteurs attachés à une société de collecte. Bien intégrés dans les communautés, ils achètent les captures d'équipages qu'ils s'attachent par de multiples moyens. Ils ont recours au « prêt » d'équipements (embarcations, filets), à des équipages placés sous la responsabilité d'un individu qui sera garant du matériel confié. Ils ne sont pas attachés aux sociétés de collecte. Ils vendent leurs produits à une société ou à une autre, en fonction du prix qui leur est proposé et de la proximité de ces sociétés. Ces collecteurs indépendants s'associent parfois, afin d'avoir accès à un volume de produit élevé et régulier.



IRD/C. Chaboud

Collecteur indépendant
à Ankazomborona.

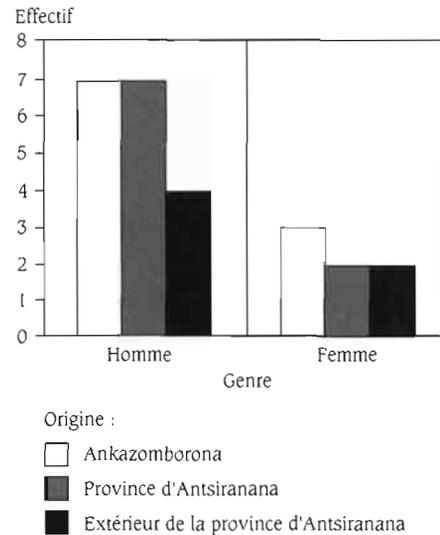


FIG. 19 — Origine des collecteurs indépendants au village d'Ankazomborona (1998).

Comme on peut le constater, les intermédiaires n'ont pas tous le même statut. Celui-ci varie en importance selon la quantité d'équipement matériel dont ils disposent et selon leurs fournisseurs. Le groupe des

fournisseurs est composé soit de pêcheurs « indépendants », possédant leur propre matériel de pêche, soit de pêcheurs « dépendants » du collecteur les équipant en matériel. Les premiers vendent leurs produits préférentiellement à un acheteur sur la base de relations familiales, d'amitié ou d'échange de services. Les seconds sont tenus de vendre leur produit au collecteur qui leur aura prêté l'équipement. Les collecteurs rivalisent de la sorte afin de cumuler un capital, du matériel de pêche et les fournisseurs en vue de renforcer leur statut dans le circuit de vente et donc sécuriser leur approvisionnement.

Les catégories des commissionnaires et collecteurs indépendants se chevauchent et se confondent parfois. Le collecteur dépendant d'une société se charge de recueillir les crevettes et de verser aux pêcheurs le montant qui leur revient, paiement effectué à partir des fonds avancés par la société dont il dépend ou parfois de ses fonds propres. Un commissionnaire peut, dans certains cas, travailler en partie pour son propre compte et ainsi augmenter ses profits.

La compétition entre les collecteurs, par le biais des prix proposés aux pêcheurs (pratique de « prix de guerre »), provoque des tensions, avec toutefois un consensus informel qui fixe des limites à la concurrence. Les intermédiaires sont conscients des risques associés à une situation conflictuelle. En 1994, ils se réunissaient régulièrement et se fixaient des règles parfois assorties d'amendes pour les contrevenants. Lorsque des conflits survenaient, en raison de la transgression d'une règle, ils tentaient de rétablir la situation, parfois en n'imposant pas l'amende prévue au départ. Les collecteurs, dépendants et indépendants, ne vont pas à la pêche et pratiquent parfois d'autres activités telle la tenue d'un bar ou d'une épicerie. Ils ont un niveau de vie généralement supérieur à celui de la population locale.

Les données plus récentes du PNRC soulignent que la catégorie des collecteurs indépendants tend à se développer alors qu'en 1994, elle était encore relativement peu développée. On peut donc penser que les anciens collecteurs dépendant de sociétés, par l'accumulation de matériel de pêche et de capital au cours des dernières années, ont acquis une plus grande indépendance vis-à-vis des sociétés de collecte. De même que certains labateurs ont acquis suffisamment de moyens matériels et d'expérience commerciale pour accéder au statut de collecteur indépendant.

Les relations entre pêcheurs et collecteurs, fondées sur une complémentarité économique et parfois sur des rapports d'alliance, sont souvent marquées par une érosion du rapport de confiance qui, en théorie, devrait sous-tendre l'existence de relations économiques mutuellement profitables.

Les griefs réciproques sont de différents ordres. Les pêcheurs reprochent aux collecteurs de leur offrir un prix trop bas pour la crevette, de sous-évaluer le volume des captures et de les payer irrégulièrement ou de manière différée. Les pêcheurs qui ne sont pas propriétaires de leur matériel et (ou) sont endettés auprès d'un collecteur ne disposent pas librement de leur production et ont donc peu de latitude dans la négociation du prix. De leur côté, les collecteurs se plaignent du non-respect, par les pêcheurs, des engagements de vente exclusive.

Les stratégies des firmes industrielles

Les firmes industrielles dont les captures plafonnent voient dans la pêche traditionnelle un moyen de capter des ressources supplémentaires. Elles tentent, pour tirer profit des opportunités du commerce international, de s'investir de plus en plus dans la mise en place et le contrôle de réseaux de collecte. Cette stratégie est particulièrement visible dans la baie d'Ambaro. En 1994, l'armement industriel présent dans cette zone organise un nouveau système de collecte à Ankazomborona qui entre en concurrence avec ceux préexistants. Deux bateaux sont affectés à la collecte ; l'un mouille en permanence au large du village et collecte les produits en mer, l'autre fait la navette entre Ankazomborona et l'usine de traitement à Nosy Be. L'armement industriel ne procure pas de matériel de pêche mais collabore avec les dirigeants d'un groupement de pêcheurs à Ankazomborona qui a pour objectif de défendre les intérêts des producteurs vis-à-vis des intermédiaires commerciaux.

Dès son arrivée, la firme constitue une menace pour les autres intermédiaires en augmentant le prix des crevettes. Ces derniers, qui achètent la production sur le site de débarquement du village, perdent le contrôle de la collecte, même auprès des pêcheurs qui utilisent leur matériel et préfèrent vendre une partie ou la totalité de leurs captures en mer à meilleur prix. Une surenchère des prix s'enclenche et plafonne en juillet. Pour contrer la firme, les intermédiaires tentent de renforcer leurs positions antérieures auprès des pêcheurs afin de les fidéliser avec le soutien des sociétés de collecte. Les intermédiaires se sont rapidement plaints des prix de plus en plus élevés demandés par les pêcheurs qui tirent ainsi profit de la concurrence accrue entre acheteurs. En 1995, l'armement industriel ne renouvelle pas son système de collecte en raison des conflits suscités par sa présence, de difficultés rencontrées pour l'obtention d'une autorisation officielle de collecte et de sa confiance mitigée envers les dirigeants du regroupement de pêcheurs. Au cours des années suivantes, le système des sociétés de collecte et des intermédiaires se maintient.

Les rapports complexes entre intermédiaires commerciaux et producteurs apparaissent ainsi instables, et constamment renégociés selon l'évolution du contexte économique concurrentiel qui tend à devenir la règle dominante dans le village.

Plus récemment, la pêche et la collecte à Ankazomborona ont été profondément affectées par l'instauration de normes sanitaires à la suite de l'embargo instauré en 1997 par l'Union européenne. La mise aux normes européennes coïncide également avec la période où la Banque mondiale préconise la mise aux enchères internationales des droits de pêche (CHABOUD ET GOEDEFRUIT, 1998). La résurgence d'un discours nationaliste réaffirmant la propriété de la ressource pour les nationaux encourage le secteur industriel à renforcer ses liens avec le secteur traditionnel pour démontrer qu'il contribue à son développement. Dans la baie d'Ambaro, les sociétés de collecte incapables de se plier aux nouvelles normes européennes s'associent au seul armement industriel détenant le droit d'exporter. Cet armement a ainsi la capacité d'imposer des conditions nouvelles de collecte, notamment en termes de qualité et de prix. Une part des captures des pêcheurs traditionnels ne trouve donc plus de débouchés à l'exportation tandis que le marché intérieur ne peut s'y substituer dans les mêmes conditions. En effet les débouchés locaux accessibles à partir d'Ankazomborona (marchés de la région d'Ambilobe et Antsiranana) ont une capacité d'absorption limitée, tandis que les expéditions vers le reste du pays, notamment le marché de la capitale, sont très difficiles en raison de l'état déplorable des routes entre le nord et le reste du pays.

S. Goedefroit



Collecte en mer dans la baie d'Ambaro.

Ankazomborona, comme d'autres villages, produit des crevettes qui ne satisfont pas aux exigences des normes sanitaires européennes. Avec l'explosion démographique du village, les conditions sanitaires se sont fortement dégradées et le péril fécal devient un risque majeur du fait de l'épidémie de choléra, chronique dans l'ouest malgache depuis 1999. Les pêcheurs ne semblent pas comprendre aisément le contexte lié aux nouvelles normes et la diminution subséquente des prix. Les arguments avancés par les collecteurs leur semblent peu convaincants dans la mesure où il est difficile de faire la différence à l'œil nu entre une crevette saine et une crevette infectée. Les pêcheurs n'acceptent pas non plus les nouvelles normes de calibrage, les produits alimentaires étant traditionnellement vendus par tas ou par kilo à Madagascar. Ils interprètent la situation comme une stratégie des intermédiaires en vue de renforcer leur pouvoir économique, et sont confortés dans ce jugement par le niveau de vie élevé qu'affichent les collecteurs. Le discours des collecteurs sur les nouvelles contraintes imposées par les marchés extérieurs est peu compris, voire mal reçu, par les pêcheurs.

La continuité des activités de collecte des firmes industrielles dans la baie d'Ambaro au cours des prochaines années nécessite la résolution de plusieurs problèmes, entre autres ceux liés à la qualité des produits collectés et au choléra, tandis que les pêcheurs demeurent peu réceptifs aux recommandations pour satisfaire aux contraintes d'accès aux marchés internationaux. Les projets pour l'amélioration de la qualité des produits à Ankazomborona ne remplissent pas leurs objectifs (CHABOUD et GOEDEFROIT, 1998). Ainsi la mise en place d'une aire de traitement et de conditionnement des produits, d'un approvisionnement en eau propre pour le lavage des crevettes et d'un quai flottant à l'écart du village, appuyé financièrement par l'Union européenne, n'a pas été suivie d'effets sur les pratiques des pêcheurs. Ces derniers, peu impliqués au départ dans cette initiative promue par un groupement de collecteurs et de pêcheurs artisans, n'ont pas accepté de modifier les modalités de mise à terre des produits. La commercialisation à terre se déroule toujours dans des conditions peu compatibles avec les normes sanitaires internationales.

L'avenir de la pêche traditionnelle à la crevette est lié en grande partie à sa capacité de s'adapter aux normes des marchés internationaux. Cela implique, entre autres, une organisation des débarcadères à terre des villages, l'amélioration des réseaux routiers et l'accès à l'eau potable. Cela nécessite aussi un nouveau dialogue entre les acteurs de la collecte et les pêcheurs, et donc une représentation commune des enjeux

actuels et futurs qui jusqu'ici est absente. L'émergence d'une vision commune, même minimale, entre pêcheurs « traditionnels », collecteurs et opérateurs industriels est indispensable pour établir les relations de confiance et de compréhension mutuelle qui ont fait jusqu'ici défaut dans l'arène crevettière malgache.

Le développement de la pêche traditionnelle à la crevette à Madagascar dépend en grande partie de l'exportation de sa production sur le marché international. Les systèmes de collecte, même s'ils sont orientés vers des marchés extérieurs communs, ne s'organisent et ne se développent pas de manière uniforme. Dans les régions du Menabe, de Mahajanga et dans la baie d'Ambaro, leurs modalités d'implantation diffèrent selon les stratégies des acteurs locaux qui agissent dans des milieux écologiques et socio-économiques eux-mêmes différenciés.

Il s'agit de trois régions relativement différentes au point de vue de la productivité des écosystèmes ; la configuration du littoral et les conditions hydroclimatiques entraînent une productivité du milieu spécifique ; les normes sociales impliquent des conditions d'accès à la ressource fort variées. Les niveaux de développement économique de l'activité crevettière de ces régions varient selon l'ancienneté, la proximité des marchés et des infrastructures routières, l'existence d'activités économiques complémentaires et la présence de divers opérateurs économiques dans la filière. La dynamique des prix, les techniques de transformation du produit et les modes d'écoulement sur le marché diffèrent selon la complexité des systèmes de collecte. Ces variations s'amplifient du sud vers le nord, la baie d'Ambaro étant le lieu où les conditions sont les plus favorables pour l'exploitation crevettière. Dans quelle mesure la dynamique de transformation mise en évidence dans le village pionnier d'Ankazomborona anticipe-t-elle des changements futurs dans les régions plus au sud ? La réponse n'est pas simple car les changements socio-économiques se reproduisent rarement à l'identique et l'on ne peut pas dans ce domaine raisonner « toutes choses égales par ailleurs ».

Ce contexte génère une situation ambiguë où la collaboration entre le secteur industriel et traditionnel apparaît profitable mais aussi difficile, comportant des risques et des limites. Le secteur traditionnel n'étant pas en mesure de prendre en charge l'exportation de ses produits, le retrait de certaines sociétés de collecte et la concentration croissante du

Conclusion

marché augmentent sa dépendance envers les sociétés en mesure de se conformer aux normes du marché international. Cet exemple fait ressortir que les efforts de caractérisation d'une pêcherie ne peuvent se limiter à la seule sphère de production. L'étude des rapports sociaux liés à la circulation d'un produit et du capital offre également des éléments d'analyse et d'intervention pour la gestion et le développement des pêches.